

# Communauté de Communes du Comté de Grimont

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 25 juin 2004

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le vendredi 25 juin 2004 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes à Barretaine, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Dominique MENETRIER et André LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Sébastien RISPAL, Jean-Paul BUCHET, Bernard BRENIAUX, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Gérard BOUDIER, Claude RENAUDIN, Jacques BULABOIS, Annie JACQUOT, Augustin MONNERET, Jean-Michel BULABOIS, Dominique BONNET, Danièle CARDON, Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS, Véronique LAMBERT, Jacques LHOMME, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Philippe NOIR, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Marie-Pascale VASSET, Alphonse KLUR, Dominique GRAND, Danièle MARCHI, Jacques MIGNOT.

Assistaient à titre consultatif : Denis MEUNIER, Annie REGAZZONI.

Etaient Excusés : Yves DECOTE, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON (Vice-Présidents), Gabriel PARIS, Laurent THIERY, Monique REVERCHON, Yves LANDRY, René ANTOINE, Pascal LAGALICE, Roland BERTHELIER, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Colette PIERRE, Cyril BINET, Olivier NICOD, Robert TOURNIER, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Louis GUYOT, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Robert PENETRA, Bernard BUHON, Robert PROST, Armande REYNAUD, Jean-Claude COLLIN, Marie-Ange NICOULIN, Noël FOURNIER, Jean SONNEY, Marc METIFEU,

Etaient absents : Didier VANDERBECKEN, Pierre-Yves COLNOT, Rémi CHEVENNEMENT, Yves LUBRINA, Thierry DUMONT, Alain ROMANET, Françoise BERTHIER, Robert LACROIX, Joël CHASSOT, Martine MEYNIER, Jocelyne BONNIVARD, Michel VIÉILLE, Gérard BULLE, Stéphane BONNOTTE, Michèle CLEMENT, Chantal GOUDEY, Jacqueline NOURDIN, Anny JEANNIN, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude CHARONDIERE

★★★★★

Monsieur André LAMBERT, Vice-Président de la Communauté de Communes du Comté de Grimont et Maire de Barretaine, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

### **1. Adoption du procès verbal de la séance du 27 mai 2004**

Le procès verbal de la séance du 27 mai est adopté à l'unanimité sans observation.

## **2. Instauration Taxe ou Redevance des ordures ménagères**

Monsieur Yves-Marie LEHMANN donne lecture à l'assemblée d'une lettre de Monsieur Jean-Pierre KOEGLER portant sur sa demande de différer le vote pour la taxe ou la redevance des ordures ménagères à une séance ultérieure car il souhaite que chaque Maire en donne information à son conseil municipal comme cela a été évoqué en conférence des Maires le 25 mai dernier.

L'assemblée décide de conserver à l'ordre du jour l'instauration de la taxe ou de la redevance des ordures ménagères par 31 voix pour et 3 voix contre.

Monsieur le Président précise que ce dossier a été présenté à la commission Evolution des moyens et à la conférence des Maires. Il rappelle que la Communauté de Communes du Comté de Grimont exercera la compétence ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et qu'elle doit délibérer avant le 15 octobre 2004 si elle choisit la taxe ou le 31 décembre 2004 pour la redevance, les SICTOM devant pour leur part délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet (réponse à une question de Monsieur Gérard BOUDIER).

En réponse à une question de :

- Monsieur Alphonse KLUR, il est précisé que la Communauté de Communes du Comté de Grimont n'envisage pas de gérer directement la collecte des ordures ménagères mais de la maintenir aux 3 SICTOM (Lons-Le-Saunier, Dole et Champagnole) et au SYDOM pour le traitement.
- Monsieur Bernard BRENIAUX, il est précisé que les résidences secondaires paieront leurs ordures ménagères sur la taxe foncière, de même que pour les résidences principales.
- Monsieur Jean-Louis DUFOUR, il est précisé que le vote du taux, de la redevance spéciale et les exonérations éventuelles feront l'objet d'une prochaine séance.

Le conseil communautaire décide par 33 voix pour et 1 abstention d'instaurer le régime de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

## **3. Carrefour giratoire : étude du dossier loi sur l'eau – Présentation par Monsieur Alain GUYOT**

L'assemblée décide à l'unanimité de réaliser un dossier loi sur l'eau sur le périmètre de la zone d'activité « A la Barre » et a en confier la réalisation au cabinet qui transmettra l'offre la mieux disante (zone d'entrée Sud commune de Poligny).

## **4. Convention d'Occupation Précaire**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de louer la totalité du bâtiment agro-alimentaire soit 684 m<sup>2</sup> à la SARL PERRINE pour une durée de 23 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au prix de 2 000 € HT par mois plus les charges.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON, il est précisé que le tarif au m<sup>2</sup> est différent des autres locataires car il s'agit d'un bâtiment agro-alimentaire d'une part et il est loué en totalité au même preneur d'autre part.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN informe que la convention d'occupation précaire évitera l'occupation en propriété commerciale. Il souhaite que la SARL PERRINE achète un terrain et construise ses propres locaux au terme de la convention.

## **5. Attribution de subvention**

L'assemblée décide à l'unanimité des votants – Monsieur Philippe NOIR concerné par l'action ne souhaite pas prendre part au vote – d'accorder une subvention de 100 € au Syndicat de Jeunes Agriculteurs des cantons Poligny – Voiteur pour leur « opération sourire » qui se déroulera les 7 et 8 août 2004 sur le terrain situé au lieu-dit « Bois Ravu » dont l'accès est au giratoire de la RN 83 et de l'A 39. Cette subvention est symbolique pour une action qui se déroule sur le territoire communautaire.

## **6. Réalisation de Relais Informations Services (RIS) et demande de subvention LEADER +**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de réaliser 27 panneaux d'information à implanter sur les 27 communes de la Communauté de Communes du Comté de Grimont qui seront tous composer de :

- 1 carte de la Communauté de Communes du Comté de Grimont,
- 1 frise de photos,
- 1 texte et 1 photo sur la commune d'implantation.

Il décide également de demander une subvention à hauteur de 50 % dans le cadre du programme LEADER + pour la totalité de l'opération qui s'élèvera à ~ 40 000 € HT et du Conseil Général dans le cadre du Contrat Territorial Communautaire.

Suite à une intervention de Messieurs Jean-Louis DUFOUR et Alphonse KLUR, Monsieur le Président prend note que l'assemblée souhaite au moins 2 ou 3 panneaux pour la commune de Poligny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Claude CHARONDIERE

Yves-Marie LEHMANN